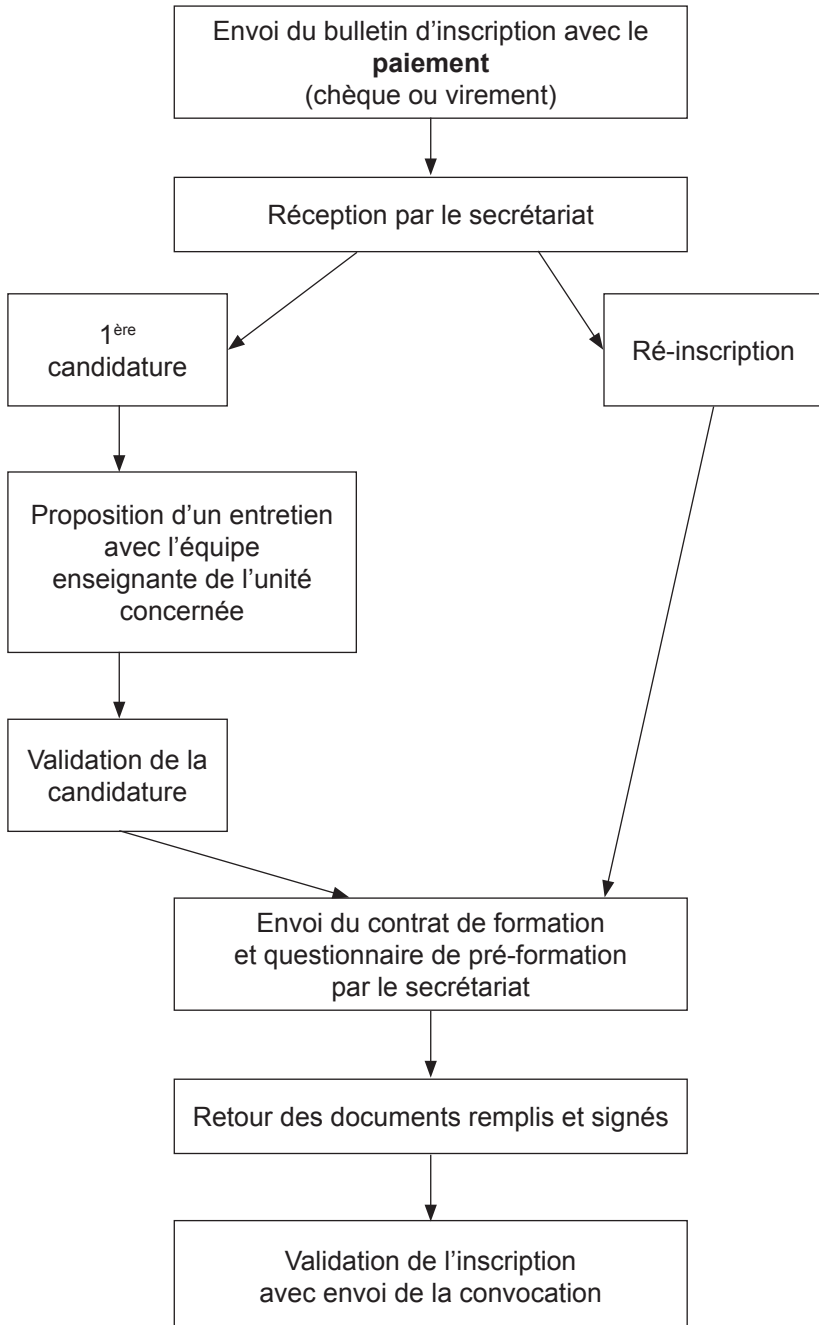


INSCRIPTION



**Date limite d'inscription :
15/09/2026**

11. Bulletin d'inscription

Session 2026-2027

À RETOURNER AU

CCPSO - ADM

18 avenue René Cassagne - 33150 Cenon

Tél. : 05 57 54 90 12 - E-mail : ccp.sudouest@gmail.com

Nom : Prénom :

Profession : Salarié ☐ Profession libérale ☐

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

☐ « Pour les trois ans à venir, j'accepte que mon email soit utilisé pour recevoir les informations et supports en lien avec la formation suivie au CCPSO, la revue Le Mensuel et des annonces liées aux formations du Champ Lacanien. »

Lieu de travail (entité et ville) :

Avez-vous déjà participé à une formation de clinique psychanalytique ?

Non ☐ Oui ☐

Si oui dans quelle unité du CCPSO ou dans quel CCP ?

Entourez le lieu de votre choix :

Bordeaux	Cahors	Dax	Lannemezan	Millau
Narbonne	Pau	Rodez	Toulouse	Montauban

Montant de l'inscription : A régler par chèque à l'ordre du CCPSO ou par virement bancaire **au moment de l'inscription**. Le remboursement sera réalisé en cas de non-admission.

(IBAN) FR76 1005 7192 8900 0202 2870 166 (BIC) CMCIFRPP

Entourez le tarif par lequel vous êtes concerné :

	Unité	Espace clinique Cahors
Inscription individuelle	225 €	105 €
Étudiant -26 ans ou demandeur d'emploi sur justificatif	110 €	50 €
Convention avec une institution	290 €	290 €

Nom et coordonnées de l'institution (mail + téléphone) :

Un contrat de formation et un questionnaire de préformation seront adressés par mail. Ils seront à retourner complétés pour valider l'inscription.

Le :

Signature

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Numéro d'enregistrement : 7631131683.
Le CCPSO est certifié Qualiopi au titre des actions de formation (Certificat QUA008506).

12. Annexe au bulletin d'inscription

• Les objectifs de la formation

- Explorer le champ de la psychanalyse et contribuer à la transmission de la doctrine psychanalytique en articulation avec la clinique.
- Approfondir ses connaissances, ses repères cliniques et théoriques.
- Développer sa réflexion personnelle.
- Éclairer sa pratique professionnelle.
- Mieux définir sa place dans une relation thérapeutique ou professionnelle.

Cette formation n'est pas certifiante et s'inscrit dans une démarche de recherche et de formation permanente.

• Modalités d'enseignement

Un étayage théorique et clinique est apporté par les formateurs tout au long de l'année.

Nous alternons les échanges entre les participants et les formateurs à partir d'un travail d'analyse des textes et à partir des cas cliniques apportés par les enseignants mais aussi et surtout par les participants. Nous visons à ce que chaque participant puisse élaborer un questionnement à partir de sa pratique et recourir de façon pertinente aux élaborations théoriques existantes.

Les participants fournissent un travail personnel et/ou collectif.

L'organisation de la formation en plusieurs séances réparties tout au long de l'année donne à chacun un temps de maturation et de travail personnel pour préparer la séance de travail suivante.

Des temps de préparation des interventions sont organisés avec les enseignants référents des séquences théoriques et cliniques.

• Accessibilité

Un aménagement des modalités d'enseignement pourra être prévu pour les personnes présentant une particularité (handicap) nécessitant un ajustement. Pour cela, il est recommandé de contacter notre référente handicap Christelle Suc par le biais du secrétariat, et/ou d'en parler avec le-la coordinateur-trice concerné-e.

Les salles accessibles aux personnes à mobilité réduite sont signalées.

• **Programme des enseignements et supports pédagogiques.**

La formation se déroule sur une session qui comporte 7 ou 8 séances de travail ; 5 pour l'espace clinique

Les équipes enseignantes mettent en place des dispositifs de formation qui peuvent varier sur la forme mais suivent l'organisation suivante :

Entretien clinique réalisé par un psychanalyste enseignant du collège de psychanalyse de clinique psychanalytique.

Les entretiens sont proposés à un patient suivi ou hospitalisé, sous la responsabilité d'un médecin de l'équipe médicale ou du responsable des institutions accueillant la formation. L'entretien est suivi d'une réflexion clinique avec les participants, ainsi qu'une réflexion sur les indications thérapeutiques. Ce dispositif peut être remplacé par la présentation d'un cas clinique par un enseignant.

Cas clinique. Les participants sont invités à présenter un cas de leur pratique. Les exposés cliniques sont accompagnés en amont par les enseignants et suivis d'une discussion.

Séquence théorique : étude des apports du corpus analytique, avec une progression bibliographique autour d'un choix de textes de S. Freud et J. Lacan et de quelques autres. Les lectures sélectionnées ont pour but d'aider les participants à puiser des repères auxquels se référer pour infléchir ou conforter leur pratique. Présentations théoriques par les enseignants et des participants.

Une journée de séminaire.

Les enseignants et des inscrits présentent leurs avancées sur le thème de l'année, à des fins de transmission et de débats.

Les textes des interventions peuvent être communiqués aux inscrits à la formation.

Des articles des enseignants et des inscrits peuvent être publiés dans la revue nationale des collèges cliniques.

Cette revue nationale est donnée aux inscrits de l'année.

• Conditions d'inscription :

La formation s'adresse aux médecins, psychologues, professionnels du secteur sanitaire, para-médical, travailleurs sociaux, libéraux et/ou salariés. et à toute personne concernée par la clinique analytique et les enseignements de la psychanalyse.

Chaque inscrit à une formation recevra un formulaire de pré-formation questionnant ses attentes.

L'inscription est validée à réception de ce questionnaire et de la convention de formation professionnelle ou du contrat individuel de formation.

• Modalités d'évaluation et suivi de la formation

Les participants signent une feuille de présence à chaque séance de travail.

Factures, attestations, conventions et contrats sont élaborés par le secrétariat administratif en liaison avec le coordinateur de l'unité.

En cours ou en fin de la formation, il est demandé aux inscrits de participer à un temps de bilan avec l'équipe enseignante. Les résultats de ces échanges permettent d'ajuster l'enseignement dispensé.

La progression des participants s'apprécie à partir de leurs interventions : présentation de cas cliniques, interventions théoriques, questions posées. Ils sont sollicités pour intervenir et sont accompagnés par des enseignants référents dans la préparation et la présentation de leurs travaux.

Il peut leur être proposé d'intervenir devant un plus large public : séminaires du CCPSO ; journée nationale des collèges cliniques.

Un questionnaire d'évaluation de fin de formation est adressé à chaque participant à la fin de l'année.

- Indice de satisfaction participants 2024-2025 : 4,77/5
- Taux de réinscription annuel 2025-2026 par rapport à 2024-2025 : 82 %
- Variation des inscriptions annuelles 2025-2026 par rapport à 2024-2025 : + 2,94 %

13. Conditions générales de vente

Article 1 - Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Article 2 - Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute commande doit être expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email).

Article 3 - Prix, facturation et règlement

Les factures sont payables à réception de la facture ou selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement bancaire. Nos prix sont sans TVA.

Article 4 - Conditions de dédit et d'interruption

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, y compris en cas de force majeure. En cas d'inscription à titre individuel, après son inscription, le client dispose d'un délai de rétractation de 10 jours.

Dans le cas d'un abandon par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure, la résiliation interviendra dans les conditions suivantes : seules les prestations effectivement dispensées seront dues prorata temporis.

Article 5 - Protection des données personnelles

Chaque Stagiaire est informé que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par le CCPSO aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CCPSO.

Le CCPSO conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Secrétariat du CCPSO - ADM, 18 avenue René Cassagne - 33150 CENON ou par voie électronique à ccp.sudouest@gmail.com. En application de l'article 40 de la loi précitée, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle l'Organisme de formation pourra contacter le demandeur.

Article 6 - Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre le CCPSO et ses Clients.

Article 7 - Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE TOULOUSE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt du CCPSO qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 8 - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par le CCPSO à son siège social au 5 rue Drouet 31500 TOULOUSE.